

**Votre agence**

A. PENAUD ET J PALET  
AGENTS GENERAUX  
18 BIS AVENUE DU MARECHAL JUIN  
16000 ANGOULEME  
Tél : 0545953616  
Mail : angouleme-wilson@gan.fr  
N°Orias : 07015947-22006768  
Site Orias : www.orias.fr

RENAUPLATRE  
13 RUE EUROPE CHIRON LA GOUNERIE  
16730 FLEAC

**Vos références**

N°client / identifiant internet : 16260055  
N°souscripteur : 21613055C  
N°contrat : 216130550005

**ATTESTATION D'ASSURANCE  
ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ DÉCENNALE OBLIGATOIRE**

**L'ASSUREUR CI-DESSOUS DENOMME :**

**Gan Assurances**

Atteste que RENAUPLATRE - n° SIRET : 31997233700046 - 13 RUE EUROPE CHIRON LA GOUNERIE 16730 FLEAC est titulaire d'un contrat d'assurance n° 21613055C 0005 à effet du **01/10/2022** couvrant sa responsabilité de nature décennale pour la période de validité du **01/10/2023** au **30/09/2024**.

**1. PÉRIMÈTRE DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITÉ DÉCENNALE OBLIGATOIRE  
ET DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITÉ EN TANT QUE SOUS-TRAITANT  
POUR DES DOMMAGES DE NATURE DÉCENNALE**

**Les garanties objet de la présente attestation s'appliquent :**

**- aux activités professionnelles mentionnées ci-après :**

**MENUISIER INTÉRIEUR**

- Menuiseries intérieures

Réalisation de tous travaux de menuiserie intérieure, y compris leur revêtement de protection, quel que soit le matériau **à l'exclusion des éléments structurels et porteurs**.

Cette activité comprend les travaux de :

- portes pare-flammes et coupe-feu, faux plafonds, cloisons, planchers y compris surélevés, parquets y compris pour les sols sportifs, escaliers et garde-corps,
- mise en œuvre des éléments de remplissage y compris les produits en résine ou en plastique et les polycarbonates,
- habillage et liaisons intérieures et extérieures,
- installation de stands, agencements et mobiliers.

Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :

- vitrerie et de miroiterie,
- mise en œuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique, acoustique et à la

**Gan Assurances**

Compagnie française d'assurances et de réassurances - Société anonyme au capital de 216 033 700 euros - RCS Paris 542 053 797 - APE : 6512Z

Siège social : 8-10 rue d'Astorg 75008 Paris - Tel : 01.70.94.20.00 - [www.gan.fr](http://www.gan.fr)

Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 4 Place de Budapest CS 92450 75436 Paris Cedex 09

Direction Réclamations Clients Gan Assurances - 3 place Marcel Paul - 92024 Nanterre - E-mail : [reclamation@gan.fr](mailto:reclamation@gan.fr)





N° souscripteur : 21613055C

sécurité incendie,  
- traitement préventif des bois.

**CETTE ACTIVITE COMPREND L'AMENAGEMENT DE CUISINES ET/OU SALLES DE BAINS (à l'exclusion des cuisines industrielles ou de collectivités).**

**Cette activité ne comprend pas le traitement curatif des bois.**

**PLÂTRIER / PLAQUISTE**

- Plâtrerie - Staff - Stuc - Gypserie

Réalisation de plâtrerie, cloisonnement et faux plafonds à base de plâtre, en intérieur.

Cette activité comprend la mise en œuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique, acoustique et à la sécurité incendie.

Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :

- menuiseries intégrées aux cloisons,
- doublage thermique ou acoustique intérieur.

**Ces activités sont réalisées dans le cadre de marchés d'entreprise** : en tant que locateur d'ouvrage ou sous-traitant, l'assuré est titulaire d'un marché de travaux qu'il exécute lui-même ou avec son propre personnel, et pour lequel il peut accessoirement faire appel à des sous-traitants sauf pour les métiers : étancheur, démolisseur, piscinier, installateur d'échafaudage, spécialiste du traitement de l'amiante.

**Les travaux accessoires ou complémentaires** compris le cas échéant dans la définition des métiers ne doivent en aucun cas faire l'objet d'un marché de travaux à part entière. A défaut, ces travaux seront réputés non garantis.

- aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I de l'article A243-1 du Code des assurances.
- aux travaux réalisés dans un département de France métropolitaine ou d'outre-mer.
- aux chantiers dont le coût total de construction HT, tous corps d'état, y compris honoraires, déclaré par le maître d'ouvrage n'est pas supérieur à 15 millions d'euros.

Pour tout chantier d'un coût total supérieur à 15 millions d'euros HT, la souscription d'un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (CCRD) est vivement recommandée.



**Gan Assurances**

Compagnie française d'assurances et de réassurances – Société anonyme au capital de 216 033 700 euros – RCS Paris 542 063 797 – APE : 6512Z

Siège social : 8-10 rue d'Astorg 75008 Paris - Tel : 01.70.64.20.00 – [www.gan.fr](http://www.gan.fr)

Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) – 4 Place de Budapest CS 92459 75438 Paris Cedex 09

Direction Réclamations Clients Gan Assurances – 3 place Marcel Paul – 92244 Nanterre – E-mail : [reclamation@gan.fr](mailto:reclamation@gan.fr)



N° souscripteur : 21613055C

**- aux travaux, produits et procédés de construction suivants :**

- travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN), à des règles professionnelles acceptées par la C2P (*Les Règles professionnelles acceptées par la C2P - Commission « Prévention Produits mis en œuvre » de l'Agence Qualité Construction - sont listées à l'annexe 2 de la publication semestrielle de la C2P et consultables sur le site de l'Agence Qualité Construction [www.qualiteconstruction.com](http://www.qualiteconstruction.com)*), ou à des recommandations professionnelles du programme RAGE 2012 non mises en observation par la C2P (*Ces recommandations professionnelles «Règles de l'Art Grenelle Environnement 2012» sont consultables sur le site du programme [www.reglestdelart-grenelle-environnement-2012.fr](http://www.reglestdelart-grenelle-environnement-2012.fr)*).
- procédés ou produits faisant l'objet au jour de la passation du marché :
  - d'un Agrément Technique Européen (ATE) en cours de validité ou d'une Évaluation Technique Européenne (ETE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (ATec), valides et non mis en observation par la C2P (*Les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC [www.qualiteconstruction.com](http://www.qualiteconstruction.com)*),
  - d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEx) avec avis favorable,
  - d'un Pass'innovation «vert» en cours de validité.

**Dans le cas où les travaux réalisés ne répondent pas aux caractéristiques énoncées ci-dessus, l'assuré en informe l'assureur.**



**Gan Assurances**

Compagnie française d'assurances et de réassurances – Société anonyme au capital de 216 033 700 euros – RCS Paris 542 063 797 – APE : 6512Z  
Siège social : 8-10 rue d'Astorg 75008 Paris - Tel : 01.70.94.20.00 – [www.gan.fr](http://www.gan.fr)

Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) – 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09  
Direction Réclamations Clients Gan Assurances – 3 place Marcel Paul – 92024 Nanterre – E-mail : [reclamation@gan.fr](mailto:reclamation@gan.fr)



Nº souscripteur : 21613055C

## 2. ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ DÉCENNALE OBLIGATOIRE

Nature, durée et maintien de la garantie	Montant de la garantie
<p><b>Nature de la garantie</b> Le contrat garantit la responsabilité décennale de l'assuré instaurée par les articles 1792 et suivants du Code civil, dans le cadre et les limites prévus par les dispositions des articles L241-1 et L241-2 du Code des assurances relatives à l'obligation d'assurance, et pour des travaux de construction d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article L243-1-1 du même Code.</p>	<ul style="list-style-type: none"><li><b>En habitation :</b> Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage.</li></ul>
<p>La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou de démontage éventuellement nécessaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"><li><b>Hors habitation :</b> Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de construction déclaré par le maître d'ouvrage et sans pouvoir être supérieur au montant prévu au I de l'article R243-3 du Code des assurances.</li></ul>
<p><b>Durée et maintien de la garantie</b> La garantie s'applique pour la durée de la responsabilité décennale pesant sur l'assuré en vertu des articles 1792 et suivants du Code civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée.</p>	
<p><b>La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.</b></p>	



### Gan Assurances

Compagnie française d'assurances et de réassurances – Société anonyme au capital de 216 033 700 euros – RCS Paris 542 063 797 – APE : 6512Z

Siège social : 8-10 rue d'Astorg 75008 Paris - Tel : 01.70.94.20.00 – [www.gan.fr](http://www.gan.fr)

Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) – 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09

Direction Réclamations Clients Gan Assurances – 3 place Marcel Paul – 92024 Nanterre – E-mail : [reclamation@gan.fr](mailto:reclamation@gan.fr)



N° souscripteur : 21613055C

### 3. GARANTIE DE RESPONSABILITÉ EN TANT QUE SOUS-TRAITANT POUR DES DOMMAGES DE NATURE DÉCENNALE

Nature, durée et maintien de la garantie	Montant de la garantie
<p><b>Nature de la garantie</b> Cette garantie couvre le paiement des travaux de réparation des dommages de la nature de ceux visés aux articles 1792 et 1792-2 du Code civil et apparus après réception, lorsque la responsabilité de l'assuré est engagée du fait des travaux de construction d'ouvrages soumis à l'obligation d'assurance, qu'il a réalisés en qualité de sous-traitant.</p> <p><b>Durée et maintien de la garantie</b> Cette garantie est accordée, conformément à l'article 1792-4-2 du Code civil, pour une durée ferme de dix ans à compter de la réception.</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>Pour les domaines d'activités «structure et gros œuvre» au sens de la Nomenclature FA (France Assureurs) : <b>10 000 000 € par sinistre</b></li><li>Pour les autres domaines d'activités : <b>6 000 000 € par sinistre</b></li></ul>

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère. Elle comprend 5 pages.

Fait à ANGOULEME, le 2 octobre 2023

Pour Gan Assurances

  
J. PALET & A. PENAUD  
Agents Généraux Gan Assurances  
18 Bis Avenue du Maréchal Juin  
16000 ANGOULEME  
Tél : 05 45 95 36 16  
E-mail: angouleme-wilson@gan.fr  
ORIAS 07015947 - 22006768



#### Gan Assurances

Compagnie française d'assurances et de réassurances - Société anonyme au capital de 216 035 700 euros - RCS Paris 542 063 787 - APE : 8512Z  
Siège social : 8-10 rue d'Astorg 75008 Paris - Tel : 01.70.94.20.00 - [www.gan.fr](http://www.gan.fr)

Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09  
Direction Réclamations Clients Gan Assurances - 3 place Marcel Paul - 92024 Nanterre - E-mail : [reclamation@gan.fr](mailto:reclamation@gan.fr)



**Votre agence**

A. PENAUD ET J PALET  
AGENTS GENERAUX  
18 BIS AVENUE DU MARECHAL JUIN  
16000 ANGOULEME  
Tél : 0545953616  
Mail : angouleme-wilson@gan.fr  
N°Orias : 07015947-22006768  
Site Orias : www.orias.fr

RENAUPLATRE  
13 RUE EUROPE CHIRON LA GOUNERIE  
16730 FLEAC

**Vos références**

N° client / identifiant internet : 16260055  
N° souscripteur : 21613055C  
N° contrat : 216130550005

**ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE  
HORS RESPONSABILITE DECENTNALE**

**L'ASSUREUR CI-DESSOUS DENOMME :**  
**Gan Assurances**

Atteste que RENAUPLATRE - n° SIRET : 31997233700046 - 13 RUE EUROPE CHIRON LA GOUNERIE 16730 FLEAC est titulaire du volet "RESPONSABILITE CIVILE – Hors responsabilité décennale" du contrat GAN CONSTRUCTION PLUS n° 21613055C-0005 à effet du **01/10/2022**.

Les garanties s'appliquent aux activités professionnelles mentionnées ci-après :

**MENUISIER INTÉRIEUR**

- Menuiseries intérieures

Réalisation de tous travaux de menuiserie intérieure, y compris leur revêtement de protection, quel que soit le matériau **à l'exclusion des éléments structurels et porteurs**.

Cette activité comprend les travaux de :

- portes pare-flammes et coupe-feu, faux plafonds, cloisons, planchers y compris surélevés, parquets y compris pour les sols sportifs, escaliers et garde-corps,
- mise en œuvre des éléments de remplissage y compris les produits en résine ou en plastique et les polycarbonates,
- habillage et liaisons intérieures et extérieures,
- installation de stands, agencements et mobiliers.

Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :

- vitrerie et de miroiterie,
- mise en œuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique, acoustique et à la sécurité incendie,
- traitement préventif des bois.

**CETTE ACTIVITE COMPREND L'AMENAGEMENT DE CUISINES ET/OU SALLES DE BAINS (à l'exclusion des cuisines industrielles ou de collectivités).**

**Cette activité ne comprend pas le traitement curatif des bois.**

**Gan Assurances**

Compagnie française d'assurances et de réassurances – Société anonyme au capital de 218 033 700 euros – RCS Paris 542 063 787 – APE : 6512Z  
Siège social : 8-10 rue d'Astorg 75008 Paris - Tel : 01.70.94.20.00 - [www.gan.fr](http://www.gan.fr)

Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) – 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09  
Direction Réclamations Clients Gan Assurances – 3 place Marcel Paul – 92024 Nanterre – E-mail : [reclamation@gan.fr](mailto:reclamation@gan.fr)



N° souscripteur : 21613055C

## PLÂTRIER / PLAQUISTE

- Plâtrerie - Staff - Stuc - Gypserie

Réalisation de plâtrerie, cloisonnement et faux plafonds à base de plâtre, en intérieur.

Cette activité comprend la mise en œuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique, acoustique et à la sécurité incendie.

Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :

- menuiseries intégrées aux cloisons,
- doublage thermique ou acoustique intérieur.

Ces activités sont réalisées dans le cadre de marchés d'entreprise : en tant que locateur d'ouvrage ou sous-traitant, l'assuré est titulaire d'un marché de travaux qu'il exécute lui-même ou avec son propre personnel, et pour lequel il peut accessoirement faire appel à des sous-traitants sauf pour les métiers : étancheur, démolisseur, piscinier, installateur d'échafaudage, spécialiste du traitement de l'amiante.

Les travaux accessoires ou complémentaires compris le cas échéant dans la définition des métiers ne doivent en aucun cas faire l'objet d'un marché de travaux à part entière. A défaut, ces travaux sont réputés non garantis.



### Gan Assurances

Compagnie française d'assurances et de réassurances - Société anonyme au capital de 216 033 700 euros - RCS Paris 542 063 797 - APE : 6512Z

Siège social : 8-10 rue d'Astorg 75008 Paris - Tel : 01.70.64.20.00 - [www.gan.fr](http://www.gan.fr)

Entreprise réege par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09

Direction Réclamations Clients Gan Assurances - 3 place Marcel Paul - 92024 Nanterre - E-mail : [reclamation@gan.fr](mailto:reclamation@gan.fr)



Nº souscripteur : 21613055C

GARANTIES	MONTANTS DE GARANTIE (non indexés) Sous réserve des franchises mentionnées au contrat
<b>RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION</b>	
Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs Dont :	16 000 000 € tous dommages confondus, par année d'assurance
- Dommages matériels et immatériels consécutifs à des dommages matériels garantis (y compris dommages aux existants)	3 000 000 € par sinistre
- Dommages causés aux installations enterrées par les engins et matériels de chantier automoteurs	300 000 € par sinistre
- Vols du fait des préposés	70 000 € par sinistre
- Faute inexcusable de l'employeur	3 000 000 € par année d'assurance
- Dommages matériels et immatériels consécutifs aux biens mobiliers confiés	153 000 € par sinistre
<b>RESPONSABILITE CIVILE ATTEINTES A L'ENVIRONNEMENT</b>	
Tous dommages confondus Dont :	1 500 000 € par année d'assurance
- Dommages matériels, immatériels et préjudice écologique	300 000 € par année d'assurance
- Frais d'urgence engagés pour procéder aux opérations destinées à prévenir une menace de dommages garantis	100 000 € par année d'assurance
<b>RESPONSABILITE CIVILE APRES LIVRAISON DE PRODUITS OU APRES ACHEVEMENT DES TRAVAUX</b>	
Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs Dont :	5 000 000 € par année d'assurance
- Dommages matériels aux existants y compris l'élément d'équipement générateur des dommages	1 000 000 € par année d'assurance

**PERIODE DE VALIDITE :** la garantie s'applique pour toutes réclamations reçues entre le **01/10/2023** et le **30/09/2024** en application de l'article 80 de la Loi 2003-706 du 01/08/2003.





Nº souscripteur : 21613055C

La présente attestation a été délivrée sur la demande de l'assuré pour servir et valoir ce que de droit.

Elle ne peut engager l'assureur en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère. En outre, toute adjonction ou modification matérielle du texte de l'attestation entraîne la nullité de cette dernière.

Elle comprend 4 pages.

Fait à ANGOULEME, le 2 octobre 2023

Pour Gan Assurances

  
J. PALET & A. PENAUD  
Agents Généraux Gan Assurances  
18 Bis Avenue du Maréchal Juin  
16000 ANGOULEME  
Tél : 05 45 95 36 16  
E-mail: angouleme-wilson@gan.fr  
ORIAS 07015947 - 22006768



**Gan Assurances**

Compagnie française d'assurances et de réassurances – Société anonyme au capital de 216 033 700 euros – RCS Paris 542 063 797 – APE : 6512Z

Siège social : 6-10 rue d'Aslorg 75008 Paris - Tel : 01.70.94.20.00 - [www.gan.fr](http://www.gan.fr)

Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) – 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09  
Direction Réclamations Clients - Gan Assurances - 3 place Marcel Paul - 92024 Nanterre - E-mail : [reclamation@gan.fr](mailto:reclamation@gan.fr)

**Votre agence**

A. PENAUD ET J PALET  
AGENTS GENERAUX  
18 BIS AVENUE DU MARECHAL JUIN  
16000 ANGOULEME  
Tél : 0545953616  
Mail : angouleme-wilson@gan.fr  
N°Orias : 07015947-22006768  
Site Orias : www.orias.fr

RENAUPLATRE  
13 RUE EUROPE CHIRON LA GOUNERIE  
16730 FLEAC

**Vos références**

N°client / identifiant internet : 16260055  
N°souscripteur : 21613055C  
N°contrat : 216130550005

**ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE DECENTNALE  
POUR LES OUVRAGES NON SOUMIS À L'OBLIGATION D'ASSURANCE****L'ASSUREUR CI-DESSOUS DENOMME :**

**Gan Assurances**

Atteste que RENAUPLATRE - n° SIRET : 31997233700046 - 13 RUE EUROPE CHIRON LA GOUNERIE 16730 FLEAC est titulaire du volet "RESPONSABILITE CIVILE DECENTNALE POUR LES OUVRAGES NON SOUMIS À L'OBLIGATION D'ASSURANCE" du contrat GAN CONSTRUCTION PLUS n° 21613055C-0005 à effet du 01/10/2022.

Dans le cadre de la garantie de responsabilité décennale pour les ouvrages non soumis à l'obligation d'assurance conformément à l'article L243-1-1 du Code des assurances, ce contrat couvre les dommages portant atteinte à la solidité de l'ouvrage.

La garantie est acquise :

- pour les réclamations formulées entre le **01/10/2023** et le **30/09/2024**,
- pour les activités professionnelles mentionnées ci-après :

**MENUISIER INTÉRIEUR**

- Menuiseries intérieures

Réalisation de tous travaux de menuiserie intérieure, y compris leur revêtement de protection, quel que soit le matériau **à l'exclusion des éléments structurels et porteurs**.

Cette activité comprend les travaux de :

- portes pare-flammes et coupe-feu, faux plafonds, cloisons, planchers y compris surélevés, parquets y compris pour les sols sportifs, escaliers et garde-corps,
- mise en œuvre des éléments de remplissage y compris les produits en résine ou en plastique et les polycarbonates,
- habillage et liaisons intérieures et extérieures,
- installation de stands, agencements et mobiliers.

Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :

- vitrerie et de miroiterie,

**Gan Assurances**

Compagnie française d'assurances et de réassurances - Société anonyme au capital de 216 033 700 euros - RCS Paris 542 063 797 - APE : 6512Z

Siège social : 8-10 rue d'Aslorg 75008 Paris - Tel : 01.70.04.20.00 - [www.gan.fr](http://www.gan.fr)

Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 08

Direction Réclamations Clients Gan Assurances - 3 place Marcel Paul - 92024 Nanterre - E-mail : [reclamation@gan.fr](mailto:reclamation@gan.fr)





Nº souscripteur : 21613055C

- mise en œuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique, acoustique et à la sécurité incendie,
- traitement préventif des bois.

**CETTE ACTIVITE COMPREND L'AMENAGEMENT DE CUISINES ET/OU SALLES DE BAINS (à l'exclusion des cuisines industrielles ou de collectivités).**

**Cette activité ne comprend pas le traitement curatif des bois.**

#### **PLÂTRIER / PLAQUISTE**

- Plâtrerie - Staff - Stuc - Gypserie

Réalisation de plâtrerie, cloisonnement et faux plafonds à base de plâtre, en intérieur.

Cette activité comprend la mise en œuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique, acoustique et à la sécurité incendie.

Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :

- menuiseries intégrées aux cloisons,
- doublage thermique ou acoustique intérieur.

Ces activités sont réalisées dans le cadre de marchés d'entreprise : en tant que locateur d'ouvrage ou sous-traitant, l'assuré est titulaire d'un marché de travaux qu'il exécute lui-même ou avec son propre personnel, et pour lequel il peut accessoirement faire appel à des sous-traitants sauf pour les métiers : étancheur, démolisseur, piscinier, installateur d'échafaudage, spécialiste du traitement de l'amiante.

Les travaux accessoires ou complémentaires compris le cas échéant dans la définition des métiers ne doivent en aucun cas faire l'objet d'un marché de travaux à part entière. A défaut, ces travaux sont réputés non garantis.

- aux chantiers dont le coût global unitaire HT de l'opération de construction n'est pas supérieur à 3 millions d'euros.

<b>GARANTIES</b>	<b>MONTANTS DE GARANTIE</b> Sous réserve des franchises mentionnées au contrat
<b>RESPONSABILITE CIVILE DECENNALE NON SOUMISE A L'OBLIGATION D'ASSURANCE</b>	
	Coût total de la construction sans pouvoir excéder 2 000 000 € par année d'assurance
<b>DOMMAGES IMMATERIELS CONSECUITIFS</b>	
	20 % du coût total de la construction, sans pouvoir excéder 150 000 € par sinistre



#### **Gan Assurances**

Compagnie française d'assurances et de réassurances – Société anonyme au capital de 216 033 700 euros – RCS Paris 542 063 797 – APE : 6512Z

Siège social : 8-10 rue d'Assy 75008 Paris - Tel : 01.70.94.20.00 - [www.gan.fr](http://www.gan.fr)

Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 4 Place de Budapest CS 92459 75438 Paris Cedex 09

Direction Réclamations Clients Gan Assurances – 3 place Marcel Paul – 92024 Nanterre – E-mail : [reclamation@gan.fr](mailto:reclamation@gan.fr)



N° souscripteur : 21613055C

La présente attestation ne peut engager l'assureur en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère. En outre, toute adjonction ou modification matérielle du texte de l'attestation entraîne la nullité de cette dernière.

Elle comprend 3 pages.

Fait à ANGOULEME, le 2 octobre 2023

Pour Gan Assurances

*J. PALET & A. PENAUD*  
Agents Généraux Gan Assurances  
18 Bis Avenue du Maréchal Juin  
16000 ANGOULEME  
Tél : 05 45 95 36 16  
E-mail: [angouleme-wilson@gan.fr](mailto:angouleme-wilson@gan.fr)  
ORIAS 07015947 - 22006768



**Gan Assurances**

Compagnie française d'assurances et de réassurances – Société anonyme au capital de 216 033 700 euros – RCS Paris 542 063 797 – APE : 6512Z

Siège social : 8-10 rue d'Astorg 75008 Paris - Tel : 01.70.64.20.00 – [www.gan.fr](http://www.gan.fr)

Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) – 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 08  
Direction Réclamations Clients Gan Assurances – 3 place Marcel Paul – 92024 Nanterre – E-mail : [reclamation@gan.fr](mailto:reclamation@gan.fr)

